



Versez votre Taxe d'Apprentissage au Lycée COLBERT, c'est investir dans la réussite de tous les apprenants

LGT COLBERT LYON 8 c'est former des étudiants en voie scolaire et en apprentissage dans 5 filières de formation :

BTS Professions Immobilières-

Nouveauté : BTS en apprentissage à la rentrée 2020

BTS Tourisme

BTS Support à l'Action Managériale

BTS Gestion du Transport et Prestations Logistiques

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

C'est également former des stagiaires de la formation continue porté par le GRETA Grand Lyon Métropole

Par votre soutien financier au lycée Colbert, vous contribuez à améliorer la qualité de nos formations. Ce versement aide à l'investissement dans de nouveaux matériels numériques et pédagogiques, dans la réalisation de projets professionnels et plus globalement à la réussite à l'examen et l'insertion professionnelle.

Notre plan pour 2020

Repenser l'aménagement de nos salles de BTS avec un mobilier modulable pour une pédagogie adaptée aux enseignements actuels

Développer des apprentissages innovants dans le cadre d'une Entreprise d'Entraînement Pédagogique

Créer un espace de co-working pour nos étudiants

Enrichir la formation de nos étudiants par le biais de conférences et intervenants extérieurs

Le LGT Colbert est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage soit 13 % finançant les formations technologiques et professionnelles

N°UAI LGT COLBERT à LYON 8

0690042W

Etablissement d'enseignement public sous contrat

2020, ce qui a changé avec la réforme :

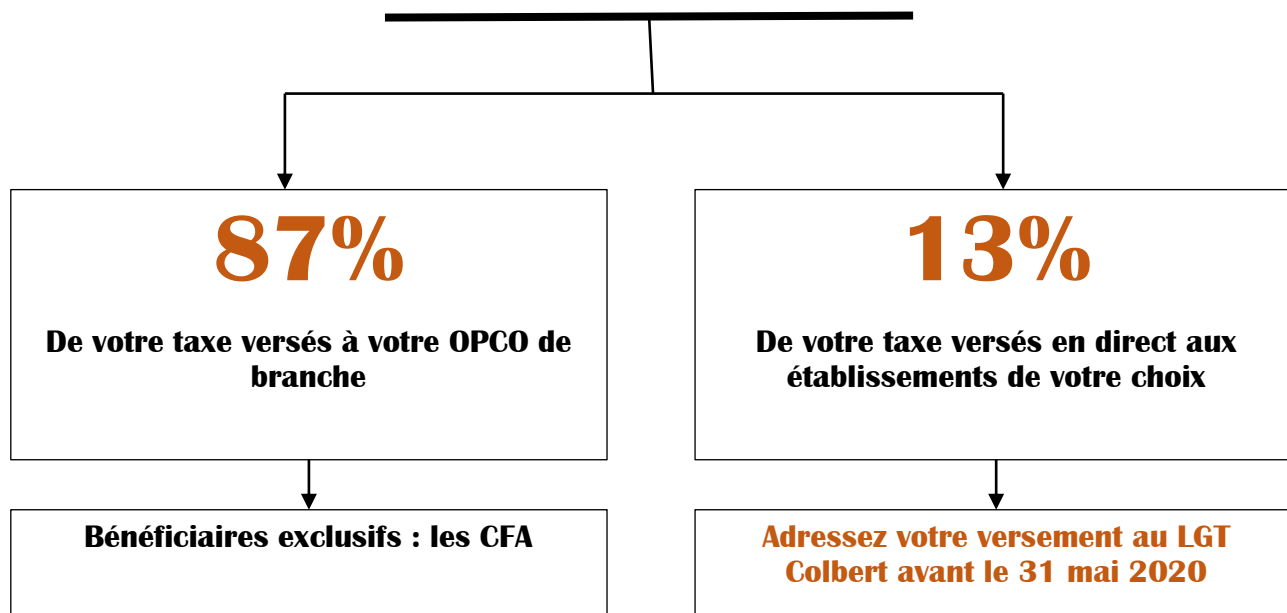
La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », entrée en vigueur début 2020, révolutionne le paysage de l'apprentissage et modifie les règles de répartition de la taxe d'apprentissage.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

0.68%

De votre masse salariale brute 2019

Hors Alsace – Moselle



Comment verser votre Taxe d'Apprentissage au Lycée COLBERT ?



Par virement bancaire [RIB](#)



Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Colbert

- 1- Prenez contact avec le LGT Colbert et demandez Madame Chazot, Directrice Déléguée aux Formations professionnelles et Technologiques au [04.72.78.85.59](tel:04.72.78.85.59) ou à l'adresse ddfpt.0690042w@ac-lyon.fr
- 2- Je saisis les coordonnées de mon entreprise <https://forms.gle/zT296DX9bSi3oZaf7>
- 3- Mentionnez dans votre bordereau de versement le montant alloué au LGT Colbert Lyon 8.
- 4- Adressez vos éléments de paiement au LGT Colbert avant le 31 mai 2020
- 5- Le lycée s'engage à vous faire parvenir le reçu libératoire du paiement du solde de votre taxe d'apprentissage dans les meilleurs délais (document à conserver en cas de contrôle par l'URSSAF)

LGT Colbert
N°UAI : 0690042W

20 rue Louis Jouvét
69008 LYON
04.72.78.54.34